

Schéma de Cohérence Territoriale du Vignoble Nantais

BILAN DE LA CONCERTATION

Vu pour être annexé à la délibération du :

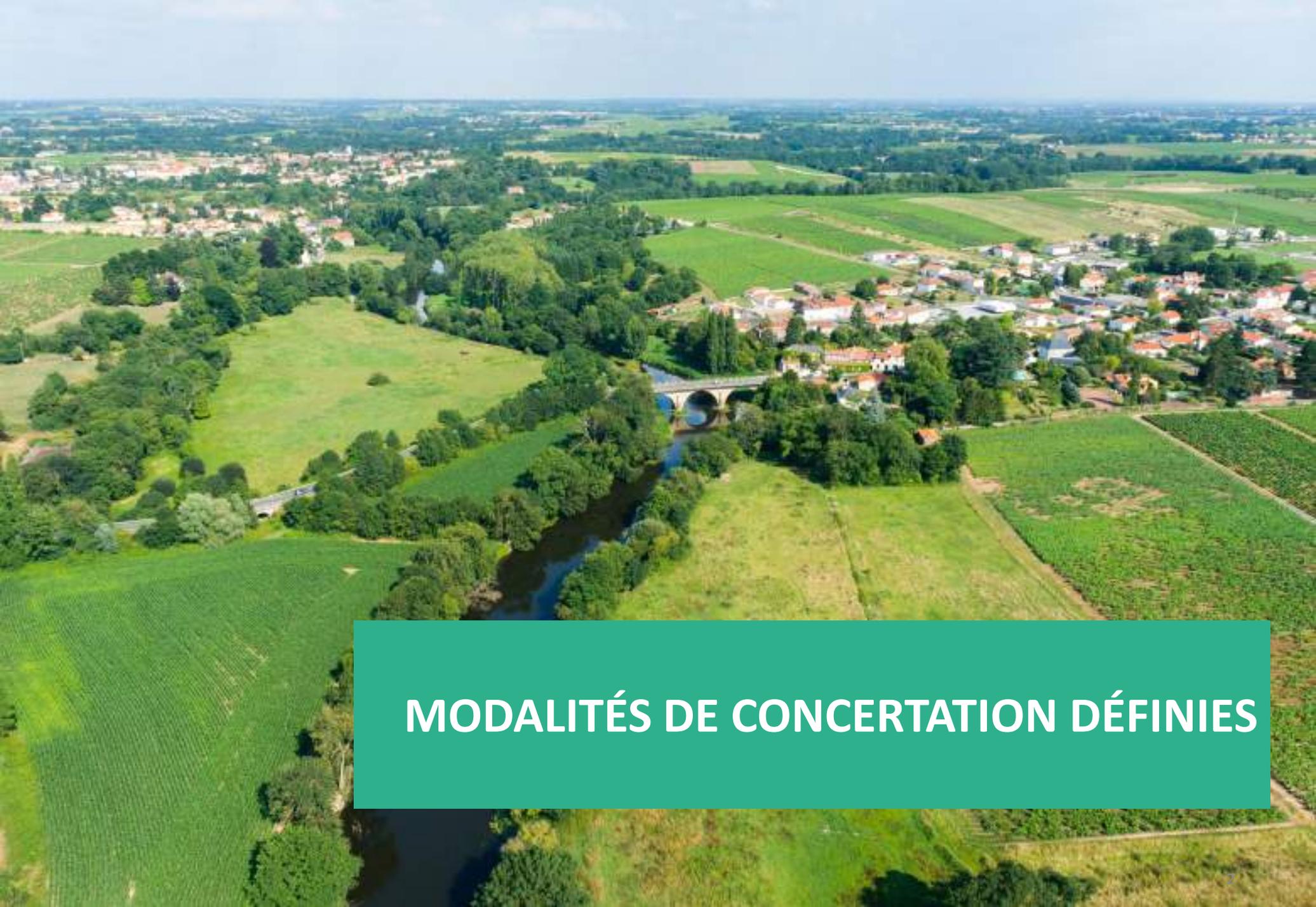


Sommaire

Les modalités de concertation définies	p. 3
Les temps de la concertation au cours de la révision du SCoT	p. 6
La prise en compte des apports de la concertation dans le projet de SCoT	p. 32

*La démarche de révision du SCoT du Vignoble
Nantais a été accompagnée par :*





MODALITÉS DE CONCERTATION DÉFINIES

Une ambition territoriale de concertation

Comité syndical du 10 février 2020

Par délibération en date du 10 février 2020, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale.

Modalités de la concertation définies par la délibération d'élaboration du SCoT

La délibération définit les modalités de concertation prévues tout au long de la procédure dont l'objectif est de prendre en compte les contributions et les points de vue du public dans l'élaboration du document.

La délibération de prescription du SCoT prévoit la mise en œuvre des modalités de concertation suivantes :

- L'affichage des délibérations dans les mairies, siège des intercommunalités et siège du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais ;
- Le site internet du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais (<http://www.vignoble-nantais.eu/>) afin de permettre un accès aux éléments du dossier de concertation ; le dossier sera enrichi au fur et à mesure de l'avancée des études et de l'élaboration du projet de SCoT ;
- Une exposition sur le projet de SCoT révisé sera présentée au siège du Syndicat Mixte du SCoT et au siège des intercommunalités ;
- Des informations sur la procédure de révision du SCoT seront délivrées au public et notamment par voie de presse et par voie numérique :
 - Au lancement de la procédure ;
 - Lors du débat du projet d'aménagement stratégique ;
 - À l'arrêt du projet.

Les modalités de participation du public sont les suivantes :

- Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure du processus de révision du schéma de cohérence territoriale en les consignants dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais et au siège de chaque intercommunalité, dès la publication de la délibération de prescription et jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT, aux jours et aux heures d'ouverture de ces lieux
- Il pourra aussi faire connaître ses observations au fur et à mesure en les adressant directement par courrier à l'adresse postale du siège du Syndicat mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, 5 allée du Chantre – BP 89133 – 44191 Clisson Cedex ou par courrier électronique à scot@vignoble-nantais.fr
- Deux cycles de réunions publiques seront organisés, l'un avant le débat sur les orientations du PAS, l'autre avant l'arrêt du projet de SCoT.

Une ambition territoriale de concertation

Tableau synoptique des modalités de concertation mises en œuvre

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT (1/2)
<p>L’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS DANS LES MAIRIES, SIÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS ET SIÈGE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ET DU PAYS DU VIGNOLE NANTAIS</p>	<p>Au fil de la démarche, des dossiers ont été mis à disposition du public au siège du syndicat mixte du pays et aux sièges des intercommunalités. Ces éléments ont permis de diffuser une information au public, et notamment aux habitants de prendre connaissance de l’information disponible.</p> <p>Était également mis à disposition des habitants un registre de concertation disponible au siège du syndicat mixte et des deux intercommunalités membres.</p>
<p>LE SITE INTERNET DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ET DU PAYS DU VIGNOLE NANTAIS POUR PERMETTRE UN ACCÈS AUX ÉLÉMENTS DU DOSSIER DE CONCERTATION</p>	<p>Le site internet du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, onglet SCoT, a été mis à jour tout au long de la démarche de révision du SCoT, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprendre les grands éléments de chaque grande phase de la révision (Diagnostic, PAS, DOO) ; • Mettre à disposition les délibérations et autres éléments du dossier de concertation ; • Informer de la tenue de réunions publiques et autres rendez-vous SCoT ;
<p>UNE EXPOSITION SUR LE PROJET DE SCOT RÉVISÉ SERA PRÉSENTÉE AU SIÈGE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ET AU SIÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS ;</p>	<p>Deux temps d’expositions itinérantes ont parcouru les communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposition diagnostic : entre juin et septembre 2022 (toutes les communes, les sièges des intercommunalités et le lycée Charles Péguy et de Briacé) • Exposition projet PAS et DOO : d’octobre 2023 à mars 2024 (sur 11 communes, en capacité matérielle d’accueillir l’exposition)

Une ambition territoriale de concertation

Tableau synoptique des modalités de concertation mises en œuvre

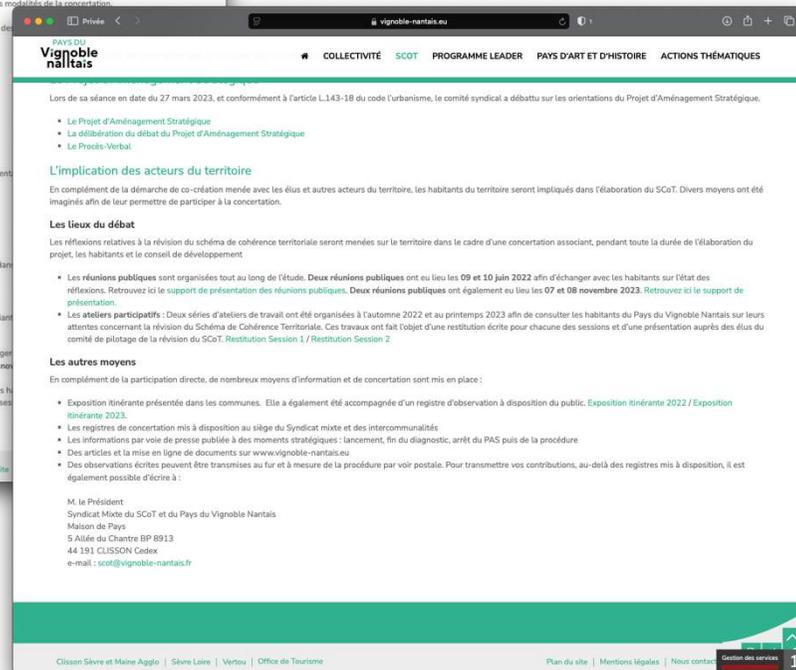
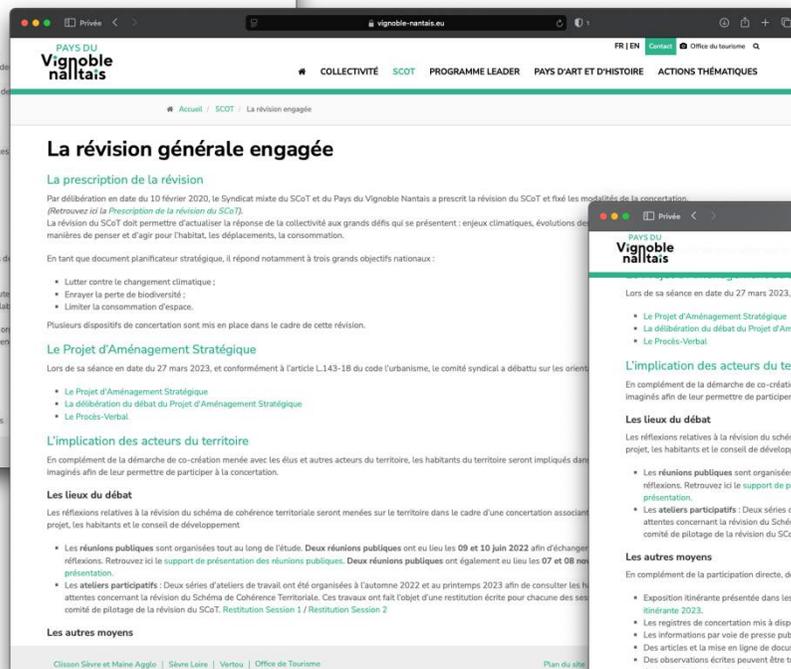
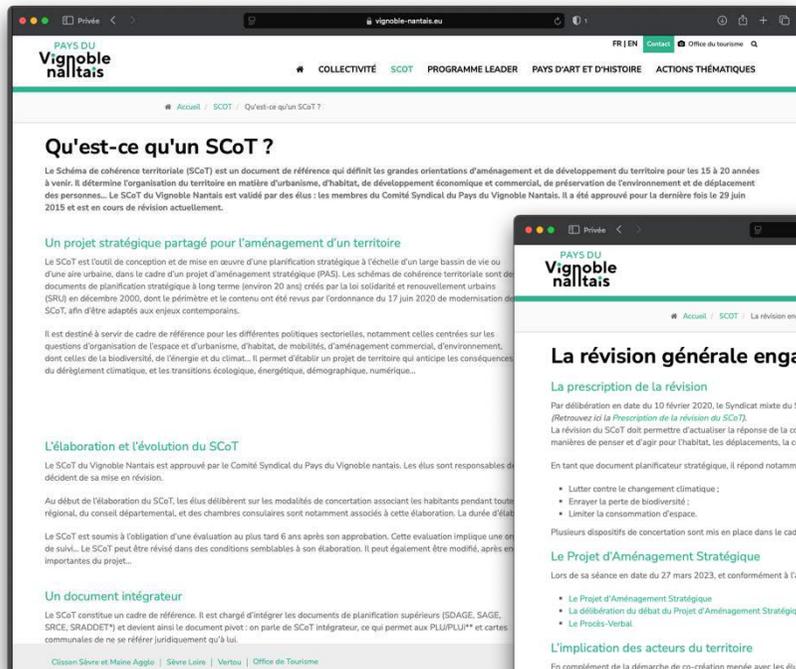
Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT (1/2)
<p>DES INFORMATIONS SUR LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU SCoT SERONT DÉLIVRÉES AU PUBLIC ET NOTAMMENT PAR VOIE DE PRESSE ET PAR VOIE NUMÉRIQUE</p>	<p>Plusieurs conférences de presse ont eu lieu tout au long de la démarche pour sensibiliser les médias locaux aux thématiques, ayant induit de multiples publications sur cette thématique, permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La diffusion des enjeux liés au SCoT à l'ensemble des habitants ; • La mobilisation pour les réunions publiques. <p>Au niveau local, des éléments de communication ont été fournis aux communes et aux intercommunalités, ayant permis la diffusion d'articles dans les bulletins d'information intercommunaux.</p>
<p>LE PUBLIC POURRA FAIRE CONNAITRE SES OBSERVATIONS AU FUR ET À MESURE DU PROCESSUS DE RÉVISION (DOSSIER DE CONCERTATION, VOIE POSTALE OU COURRIER ÉLECTRONIQUE)</p>	<p>Tout au long de la démarche de révision du SCoT, le chargé de mission SCoT au Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a assuré la réception et la communication des retours des habitants, en prenant en compte les retours réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par écrit dans les dossiers de concertation (disponibles au Pays du Vignoble Nantais et aux intercommunalités membres du SCoT) ; • Par courrier électronique à l'adresse mail : scot@vignoble-nantais.fr • Par voie postale, au siège du Pays du Vignoble Nantais (5 allée du Chantre – BP 89133 – 44191 Clisson Cedex) <p>Ces modalités de contact et de retour ont été rappelées tout au long de la démarche et sur l'ensemble des supports produits.</p>
<p>DEUX CYCLES DE RÉUNIONS PUBLIQUES SERONT ORGANISÉES, L'UN AVANT LE DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PAS, L'AUTRE AVANT L'ARRÊT DU PROJET DE SCoT</p>	<p>Deux cycles de réunions publiques ont été organisés tout au long de la démarche du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion du PAS : le 9 juin (Mouzillon, salle Raphaël HARDY) et 10 juin (Gorges, Lycée Charles PÉGUY) • Réunions DOO : les 7 et 8 novembre 2023 (complexe de la Margerie à Gorges, salles des Nouelles au Landreau)

LES TEMPS DE CONCERTATION

- Expositions
- Site internet
- Presse
- Registres de concertation publique
- Réunions publiques
- Lettres d'information

Le site internet du Pays du Vignoble Nantais

Les pages du site dédiées à la révision du SCoT



Les expositions

#1 le diagnostic



LE SCoT est un instrument d'aménagement de territoire (articles 104 et 105 de la Loi n° 101 du 6 mars 2003 relative aux lois de finances) qui permet de définir et d'organiser les orientations de développement durable de l'ensemble d'un territoire.

POUR QUOI FAIRE ?

Le SCoT permet d'anticiper et de coordonner les projets de développement sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'assurer un développement durable, équilibré, et de favoriser le développement économique, social et culturel de l'ensemble du territoire.

Travail autour de 3 axes principaux :

- Lutter** contre le changement climatique
- Engager** le territoire
- Limiter** la consommation d'espace

LE CONTENU ET LES ETAPES DU SCOT

- 1 Le diagnostic**
C'est une analyse de l'existant (état des lieux) et de l'avenir (projections) du territoire. Elle permet de définir les orientations de développement durable et les actions à mettre en œuvre.
- 2 Les axes**
C'est une stratégie de développement durable qui définit les orientations de développement durable et les actions à mettre en œuvre.
- 3 Les zones**
C'est une zonification du territoire qui définit les zones d'intervention et les actions à mettre en œuvre.

MISE EN APPLICATION DU SCOT DES 2021

2021 - 2022 - 2023



UN TERRITOIRE AUX PORTES DE LA METROPOLE NANTAISE

Le territoire du SCoT du Vignoble Nantais est situé en bordure de la métropole nantaise. Il est traversé par l'axe principal de la métropole nantaise, l'axe de la Loire. Le territoire du SCoT du Vignoble Nantais est donc un territoire aux dynamiques résidentielles importantes.

UNE POPULATION EN CROISSANCE ALIMENTAIRE...

47 150 (1988) 68 630 (1999) 103 260 (2018)

MAS VISIBLES

42% de la population en 2018 est née en 2008 ou après. C'est la conséquence de la forte attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes adultes.

UNE DENSITE ELEVÉE

Le territoire du SCoT du Vignoble Nantais est un territoire à forte densité. C'est la conséquence de la forte attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes adultes.

UNE OFFRE DE MOBILITE VARIEE

21 axes de transport
5 gares sur la ligne Nantes-Cluses
22 axes de transport pour tout autre ligne

DES ENJEUX RESIDENTIELS

Le territoire du SCoT du Vignoble Nantais est un territoire à forte densité. C'est la conséquence de la forte attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes adultes.



UNE ECONOMIE DYNAMIQUE

Le territoire du SCoT du Vignoble Nantais est un territoire à forte attractivité économique. C'est la conséquence de la forte attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes adultes.

DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

51 530 emplois

Secteur	Pourcentage
Industrie	9%
Construction	17%
Commerce de détail et services	17%
Commerce, services, santé, éducation	57%

DES BASSINS DE CONSOMMATION POLARISES

Le territoire du SCoT du Vignoble Nantais est un territoire à forte attractivité économique. C'est la conséquence de la forte attractivité du territoire, en particulier pour les jeunes adultes.

UN MODELE AGRICOLE DIVERSE

Produit	Volume
Produits de la filière porcine	1 200 t
Produits de la filière ovine	1 200 t
Produits de la filière bovine	1 200 t



Les expositions

#1 le diagnostic

Les expositions

#2 le projet - PAS et DOO



Qu'est-ce que le SCOT ?

Le SCOT est un document de planification qui définit les orientations stratégiques de développement durable d'un territoire à l'échelle communale ou intercommunale. Il est élaboré par les communes ou par un groupement de communes.

Qu'est-ce que le PAS ?

Le PAS est un document de planification qui définit les orientations stratégiques de développement durable d'un territoire à l'échelle communale ou intercommunale. Il est élaboré par les communes ou par un groupement de communes.

Qu'est-ce que le DOO ?

Le DOO est un document de planification qui définit les orientations stratégiques de développement durable d'un territoire à l'échelle communale ou intercommunale. Il est élaboré par les communes ou par un groupement de communes.



Année 1: Définir les enjeux du Territoire - Vignoble Nantais - pour organiser la réponse dans la stratégie

La stratégie de développement durable du territoire est définie par les orientations stratégiques de développement durable. Elle est élaborée par les communes ou par un groupement de communes.

Année 2: Définir les enjeux du Territoire - Vignoble Nantais - pour organiser la réponse dans la stratégie

La stratégie de développement durable du territoire est définie par les orientations stratégiques de développement durable. Elle est élaborée par les communes ou par un groupement de communes.



Année 3: Cultiver la qualité du milieu de vie et du Lieu et pour préserver notre identité

La stratégie de développement durable du territoire est définie par les orientations stratégiques de développement durable. Elle est élaborée par les communes ou par un groupement de communes.

À quoi sert cette stratégie, ce P.A.S. ?

Le P.A.S. est un document de planification qui définit les orientations stratégiques de développement durable d'un territoire à l'échelle communale ou intercommunale. Il est élaboré par les communes ou par un groupement de communes.

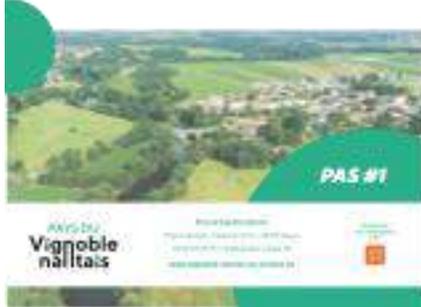


Le DOO...

Le DOO est un document de planification qui définit les orientations stratégiques de développement durable d'un territoire à l'échelle communale ou intercommunale. Il est élaboré par les communes ou par un groupement de communes.

Le DOO, un document opposable

Le DOO est un document de planification qui définit les orientations stratégiques de développement durable d'un territoire à l'échelle communale ou intercommunale. Il est élaboré par les communes ou par un groupement de communes.



Les expositions

#2 le projet - PAS et DOO

Schéma de Cohérence Territoriale du Vignoble 2044

DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Medées économiques

La carte Medées économique identifie les zones en risque de vacance classée pour permettre le développement de projets d'investissement et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Médées Medées, analyse de 2014 à l'échelle du Pays du Vignoble Nantais, présente les zones à privilégier pour le développement économique.

Objectif 1: Organiser un développement économique endogène et qualifier l'offre du territoire

Constituer une offre territoriale attractive au service de la redistribution de la valeur ajoutée et de la création de richesses.

Ce schéma a pour objectif d'accompagner les actions de développement du territoire du Pays du Vignoble Nantais en favorisant la valorisation de son patrimoine agricole, culturel, naturel et industriel. Ce schéma vise à identifier les zones d'opportunités et à qualifier l'offre du territoire.

Les zones d'opportunités sont les zones où la redistribution de la valeur ajoutée est la plus élevée.

- Les zones d'opportunités sont les zones où la redistribution de la valeur ajoutée est la plus élevée.
- Les zones d'opportunités sont les zones où la redistribution de la valeur ajoutée est la plus élevée.
- Les zones d'opportunités sont les zones où la redistribution de la valeur ajoutée est la plus élevée.

DOO #2

PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Schéma de Cohérence Territoriale du Vignoble 2044

DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Objectif 1: Renforcer le dynamisme des territoires ruraux

- Mettre en œuvre des actions de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.
- Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.
- Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Objectif 2: Renforcer le dynamisme des territoires ruraux (DOO)

Le DOO (Document d'Orientation d'Objectif de Développement) définit les orientations de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Ce schéma a pour objectif d'accompagner les actions de développement du territoire du Pays du Vignoble Nantais en favorisant la valorisation de son patrimoine agricole, culturel, naturel et industriel. Ce schéma vise à identifier les zones d'opportunités et à qualifier l'offre du territoire.

Les zones d'opportunités sont les zones où la redistribution de la valeur ajoutée est la plus élevée.

- Les zones d'opportunités sont les zones où la redistribution de la valeur ajoutée est la plus élevée.
- Les zones d'opportunités sont les zones où la redistribution de la valeur ajoutée est la plus élevée.
- Les zones d'opportunités sont les zones où la redistribution de la valeur ajoutée est la plus élevée.

DOO #3

PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Schéma de Cohérence Territoriale du Vignoble 2044

DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est le nombre de personnes que peut accueillir un territoire en préservant la ressource agricole.

La capacité d'accueil est le nombre de personnes que peut accueillir un territoire en préservant la ressource agricole.

Objectif 3: Développer une offre de services innovante et qualitative

Une production de services innovants et de qualité est essentielle pour le développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Une production de services innovants et de qualité est essentielle pour le développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Objectif 4: Renforcer les capacités des territoires ruraux

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Objectif 5: Organiser un développement économique endogène et qualifier l'offre du territoire

Constituer une offre territoriale attractive au service de la redistribution de la valeur ajoutée et de la création de richesses.

Constituer une offre territoriale attractive au service de la redistribution de la valeur ajoutée et de la création de richesses.

Objectif 6: Améliorer les conditions de vie des habitants

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Objectif 7: Améliorer les conditions de vie des habitants

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

DOO #4

PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Schéma de Cohérence Territoriale du Vignoble 2044

DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Engager les transitions écologiques et climatiques

Les initiatives d'engagement, telles que les actions de sensibilisation et de formation, sont essentielles pour le développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Les initiatives d'engagement, telles que les actions de sensibilisation et de formation, sont essentielles pour le développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Objectif 8: Valoriser la biodiversité et les services écosystémiques

La biodiversité est une ressource précieuse pour le développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

La biodiversité est une ressource précieuse pour le développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Objectif 9: Améliorer les conditions de vie des habitants

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Objectif 10: Améliorer les conditions de vie des habitants

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

Appuyer les initiatives locales de développement économique et de création de richesses à l'intérieur d'un territoire en préservant la ressource agricole.

DOO #5

PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

La diffusion par voie de presse

Les observations recueillies

courrier postal, courrier électronique, dossiers de concertation

Les réunions publiques

Rôle dans la démarche de révision du SCoT

Sur l'ensemble de la procédure de Révision du SCoT du Pays du Vignoble Nantais, le Syndicat Mixte a organisé 4 réunions publiques visant à présenter, aux étapes clés de la procédure et sur la totalité des intercommunalités du territoire, l'avancement des études à la population. Le développement ci-dessous synthétise leur déroulé et les principaux apports, contributions qui ont eu lieu.

La délibération de prescription d'élaboration du SCoT fixait « Deux cycles de réunions publiques seront organisées, l'un avant le débat sur les orientations du pas, l'autre avant l'arrêt du projet de SCoT ». Conscient de la nécessité d'associer la population dans la construction de ce projet de territoire, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, ces réunions ont eu lieu.

Les réunions publiques ont été annoncées par voie d'affichage, par l'intermédiaire de la presse locale et/ou des sites internet des différentes collectivités.



Affiche réunion publique phase PAS



Les réunions publiques

Session n°1 : Projet d'Aménagement Stratégique

Les réunions publiques de cette première phase d'élaboration du projet de SCoT visaient à présenter au public la démarche du SCoT ainsi qu'à mettre à jour avec les participants les éléments du Diagnostic d'après leurs expertises d'usage du territoire. Elles se sont déroulées en juin 2022 sur 2 communes du territoire : Mouzillon et Gorges.

TEMPS 1 : LA DÉMARCHE SCoT

Le contenu du Schéma de Cohérence Territoriale et les pièces du dossier ont été expliqués au public : Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Les différents acteurs de l'élaboration du SCoT, leur rôle et leur organisation ont été expliqués : les élus des communes, des intercommunalités et du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, les habitants et les partenaires publics associés.

Le calendrier de la démarche de révision du SCoT du Pays du Vignoble Nantais et les principales phases et temps forts à venir ont été expliqués.

TEMPS 2 : PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU PROJET SCoT

Les modalités d'information au public mises en place par le Syndicat Mixte depuis le lancement de la démarche de révision du SCoT ont été rappelées (Site internet du projet et les articles réguliers publiés sur l'avancement de la démarche au sein des bulletins d'information du Pays et des intercommunalités.

Puis, les modalités de concertation ont été développées (registres de concertation, adresse du pays et adresse mail) ainsi que les modalités de participation et notamment le rôle des réunions publiques.

TEMPS 3 : PERCEPTIONS ET ÉCHANGES

La version narrée du Diagnostic est présentée aux participants : les dynamiques en cours sur le territoire, leur traduction concrète sur le quotidien et enfin, les risques et atouts du territoire pour son futur.

Ce récit a permis d'engager la discussion avec les personnes présentes et de recueillir leur perception d'habitants et d'usagers du territoire.

TEMPS 4 : PRÉSENTATION DU CONTENU DU PAS

Finalement, les grands axes du projet d'aménagement stratégique ont été développés, en lien avec les

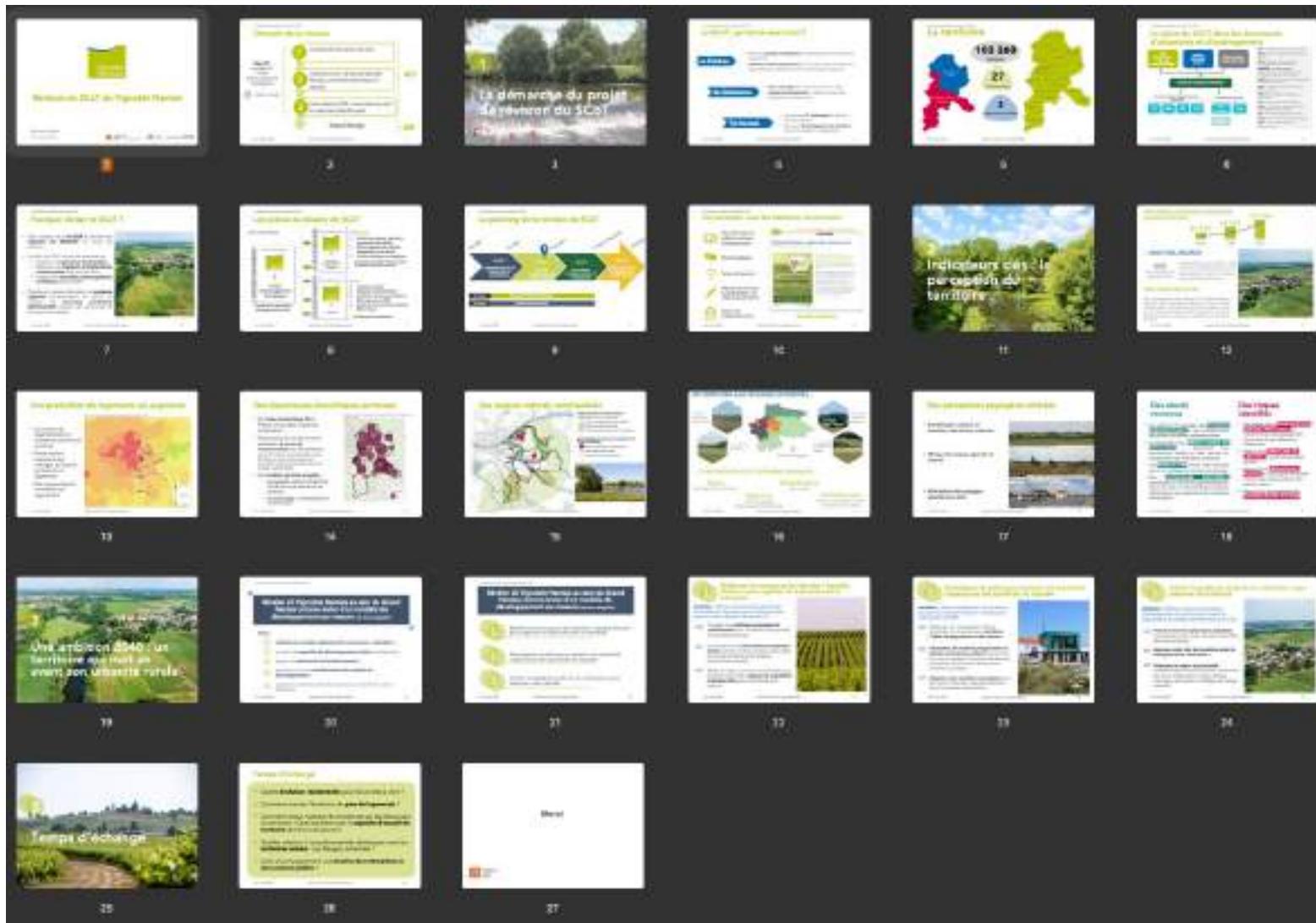
thématiques et les remarques formulées pendant le temps d'échange.

Ces grandes orientations permettent aux participants et notamment au CONSEIL de DEVELOPPEMENT d'expliquer la démarche de concertation mise en place dans le cadre du projet et la cohérence entre les retours formulés par ce même comité, et le projet présenté ce jour.



Les réunions publiques

Session n°1 : Projet d'Aménagement Stratégique



Les réunions publiques

Session n°1 : Synthèse des échanges

Identité rurale et développement urbain

Les échanges ont révélé un attachement profond des résidents à l'identité rurale de leur territoire.

Beaucoup expriment le souhait de voir le territoire se développer selon une approche respectueuse, qui conserve l'environnement et la qualité de vie locale. Les participants montrent une réticence envers une densification excessive et craignent une urbanisation qui pourrait faire perdre au territoire son caractère distinctif.

Cette « urbanité rurale » est vue comme un équilibre à atteindre, où le territoire peut continuer de croître tout en accueillant des entreprises sans céder à une imitation des modèles métropolitains.

Le SCoT cherche précisément à répondre à cette demande en offrant un cadre adapté à la préservation de l'identité tout en permettant un développement contrôlé.

Enjeux environnementaux et transition climatique

Les participants se montrent très sensibles aux défis climatiques et à la transition écologique. Plusieurs intervenants soulèvent des questions sur la neutralité carbone, et sur l'impact du SCoT face aux transformations environnementales en cours. Le groupe de travail du SCoT comprend des experts climat/carbone, et les scénarios envisagés intègrent une évaluation des émissions de gaz à effet de serre. En ce qui concerne l'alimentation locale, les citoyens et

représentants souhaitent développer une production locale et durable, mais le SCoT, limité par ses fonctions d'aménagement, ne peut fournir de prescriptions directes aux agriculteurs. Cependant, il propose une vision intégrée de la production et de la consommation locale dans le cadre de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PAD).

Aménagement et infrastructures

Le développement des infrastructures de transport, notamment le projet d'axe Clisson-Ancenis, a été un sujet de débat. Ce projet, bien que d'échelle départementale, est jugé nécessaire pour désengorger les routes, mais a récemment été abandonné. Les discussions ont révélé une ambivalence : d'une part, le besoin de fluidifier la circulation, d'autre part, une volonté de réduire la dépendance automobile pour préserver l'environnement rural. Les participants craignent qu'une infrastructure lourde n'entraîne une augmentation des déplacements motorisés et des nuisances associées. Le SCoT se donne pour mission de trouver des solutions cohérentes avec la protection de l'identité rurale, en privilégiant des mobilités alternatives.

Développement Économique : Création de Zones et Soutien aux Commerces Locaux

La question du développement économique a suscité des échanges sur l'implantation de nouvelles zones d'activités et la revitalisation des commerces de proximité. En particulier, la ZAC du Brochet est critiquée par certaines associations, perçue comme risquant

d'affaiblir les centres-villes et d'aller à l'encontre des objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Le SCoT, dans sa révision, prévoit de réévaluer cette zone et d'intégrer des orientations économiques plus durables, en préservant les commerces de centralité et en limitant l'implantation de grandes surfaces pour soutenir une économie de proximité. Le SCoT s'articule avec les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi), qui traduiront à plus petite échelle les objectifs de densification et de développement compatibles avec les orientations stratégiques fixées.

Méthodes de concertation

La réunion a également mis en évidence le souhait des citoyens et des associations locales d'être impliqués davantage dans le processus d'élaboration du SCoT. Les habitants questionnent le niveau de concertation (information, co-construction) et souhaitent des garanties quant à l'inclusion de leurs avis et préoccupations dans les orientations stratégiques. En réponse, le Conseil de Développement (CODEV) a présenté son

rôle dans la structuration de la concertation, avec des groupes de travail qui collaborent sur les scénarios, des restitutions au Comité de Pilotage (COPI), et la collecte des contributions citoyennes. Des réunions associatives ont été organisées dès la phase de diagnostic, et une nouvelle organisation de concertation est en place pour la phase suivante, visant à renforcer l'écoute et l'intégration des avis citoyens.

Les réunions publiques

Session n°2 : Document d'orientation et d'objectifs

Les réunions publiques de cette second » phase d'élaboration du projet de SCoT visaient à présenter au public les éléments du projet d'aménagement stratégique (PAS) et du document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Elles se sont déroulées les 7 et 8 novembre 2023 sur 2 communes du territoire : Mouzillon et Gorges.

TEMPS 1 : LA DÉMARCHE SCOT

Le contenu du Schéma de Cohérence Territoriale et les pièces du dossier ont été expliqués au public : Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Les différents acteurs de l'élaboration du SCoT, leur rôle et leur organisation : les élus des communes, des intercommunalités et du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, les habitants et les partenaires publics associés.

Le calendrier de la démarche de révision du SCoT du Pays du Vignoble Nantais et les principales phases et temps forts à venir ont été expliqués.

TEMPS 2 : PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

La présentation et le partage des éléments de contenu du projet d'aménagement stratégique (PAS) permettant d'exposer les grandes lignes de la vision souhaitée pour le territoire du Vignoble Nantais à 20 ans. +

Ce temps a également permis de rappeler la méthode de travail adoptée pour l'élaboration du PAS et DOO notamment les éléments mis en œuvre depuis les précédentes réunions publiques, à savoir : la concertation avec le CODEV.

TEMPS 3 : DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

Ce temps a constitué le principal temps de la réunion en exposant les principaux objectifs déclinés par le DOO.

Les objectifs ont été présentés l'un après l'autre afin d'offrir une vision élargie mais précise du contenu du document.

TEMPS 4 : PARTAGE ET DÉBAT

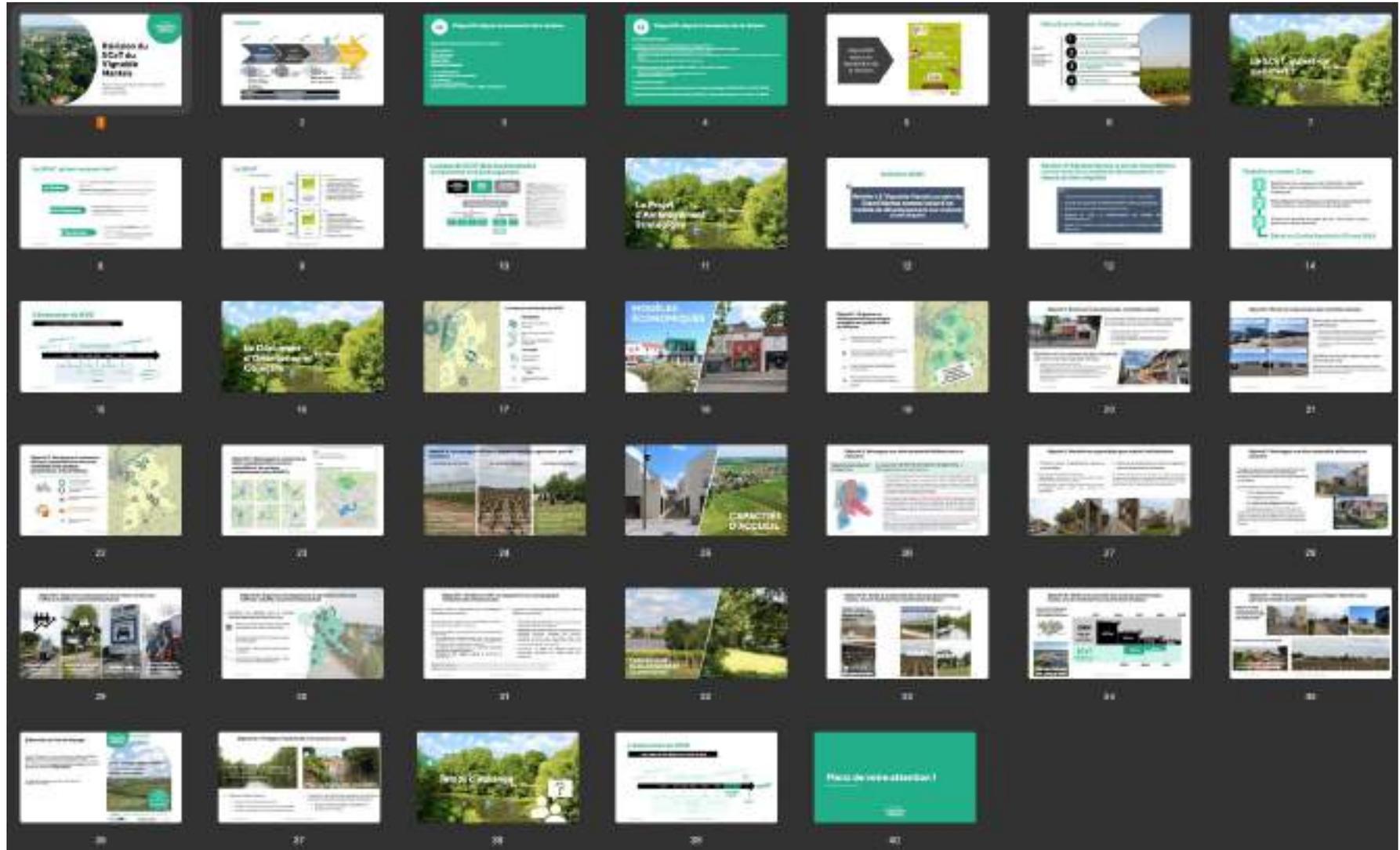
La réunion s'est terminée par un large temps de discussions entre les participants et les élus.

Les principaux éléments de ces échanges sont relatés dans les pages suivantes.



Les réunions publiques

Session n°2 : Document d'orientation et d'objectifs



Les réunions publiques

Session n°2 – Synthèse des échanges

Agriculture et évolution des paysages ruraux

Les participants ont souligné les difficultés croissantes rencontrées par les jeunes agriculteurs pour s'installer dans le Vignoble Nantais, ce qui a également mené à une discussion sur les transformations observées dans les espaces agricoles.

L'évolution de ces paysages – marquée par l'apparition de serres, l'enfrichement de certaines terres et la réduction des vignobles – inquiète plusieurs habitants, qui craignent une dégradation de la qualité paysagère.

L'assemblée a également exprimé des attentes sur le développement d'une agriculture de proximité et la structuration des filières pour une meilleure alimentation locale.

Mobilité et connexions avec la métropole nantaise

Le besoin d'améliorer les connexions avec la métropole nantaise a été fortement exprimé, avec un accent sur le rôle de la RN 249 en tant qu'axe structurant pour le territoire.

Cet axe est perçu comme un levier potentiel pour diversifier les solutions de mobilité dans le Vignoble Nantais.

De plus, l'accès à la métropole via les transports collectifs – tels que le busway reliant La Chapelle-Basse-Mer et

Haute-Goulaine – est jugé essentiel. La discussion a mis en avant l'importance de rendre ces équipements accessibles à tous les habitants et d'améliorer les rabattements vers les principaux points de connexion métropolitains.

Entrées de ville et espaces commerciaux

Les pressions exercées sur les entrées de ville en raison des projets d'expansion commerciale ont suscité des inquiétudes.

Pour certains participants, il y a un risque d'incohérence entre la volonté de préserver la qualité des paysages en entrée de ville et le développement de ces espaces commerciaux, perçu comme une menace pour l'esthétique et l'attractivité des zones urbaines.

Densification urbaine et qualité de vie

Des réserves ont été émises concernant une possible densification excessive, notamment avec des constructions en hauteur qui pourraient modifier les silhouettes urbaines et mener à un « paysage d'immeubles ».

Cette densification soulève aussi des questions sur les capacités d'assainissement du territoire et l'impact sur les milieux naturels.

La qualité des eaux de surface étant déjà préoccupante, les habitants insistent sur la nécessité de coordonner le développement résidentiel avec les infrastructures de traitement des eaux et la capacité d'assimilation des écosystèmes locaux.

Zéro artificialisation nette et logements

L'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050 est largement reconnu comme une nécessité.

Cependant, des interrogations persistent quant à la possibilité de préserver un cadre de vie de qualité et un marché immobilier accessible, notamment pour les ménages aux ressources modestes, dans un contexte de limitation des espaces constructibles.

La contribution du conseil de développement

Introduction

Le document suivant est le résultat d'un travail mené dans le cadre d'ateliers participatifs qui apportent leur contribution à la révision du SCoT du Pays du Vignoble nantais. Il présente l'ensemble des enjeux et des objectifs identifiés au cours de 9 tables rondes qui ont réuni plus de 100 personnes autour de 3 entrées :

- Capacités d'accueil : habitat et mobilité de demain, le 11 octobre
- Ressources énergétiques et environnementales : comment appréhender l'avenir à l'aune de la transition écologique ? le 12 octobre
- Modèles économiques, quelles évolutions ? le 18 octobre

La majorité des participants à ces ateliers se sont inscrits entre le 08 et le 29 septembre 2022 suite à un appel à candidature diffusé par affichage, voie de presse et réseaux sociaux.

Cette initiative a été co-organisée par le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble nantais, porteur de la révision du SCoT, et le Conseil de développement du Pays du Vignoble Nantais, organe de démocratie participative. 18 membres du Conseil de développement ont ainsi participé aux ateliers. Par ailleurs, ces ateliers étaient co-animés par les agents en charge de l'animation du Conseil de développement, du SCoT, ainsi que par des membres du Conseil de développement et deux agents de l'AURAN par soirée.

Ce document est organisé de la manière suivante :

- En première partie, la contribution écrite issue de ces ateliers
- En deuxième partie, l'organisation et la méthodologie des ateliers
- En troisième partie annexe, les contributions « brutes » des ateliers

3

- Intégrer et favoriser toutes sortes d'habitats légers, type tiny house, yourte et autres innovations d'architecture légères
- Offrir aux seniors les conditions pour **bien vieillir** sur le territoire
- La limitation de l'empreinte humaine sur l'environnement (type de logement et maîtrise de l'étalement urbain) en laissant la place à **l'expérimentation et à l'innovation** (assouplir la règle)
- L'enjeu d'un **foncier accessible** à tous (critère prix)

Des objectifs :

- Développer la **politique sociale du logement** afin d'encourager l'accueil d'une population diversifiée, de répondre aux enjeux du vieillissement et de faire place aux nouveaux modèles (habitats partagés, intergénérationnels)
- Impliquer fortement la collectivité dans la **maîtrise des coûts du foncier et du bâti** afin de favoriser l'accueil d'une population diversifiée et permettre de répondre aux enjeux environnementaux
- Encourager les **modèles d'habitat et plus globalement d'aménagement innovants** qui permettent d'apporter une réponse aux enjeux environnementaux en assouplissant et en adaptant les leviers réglementaires (tiny house, yourte...)
- **Identifier et mobiliser les espaces sous-utilisés ou non utilisés** (bâti ou dents creuses)

Les résultats de travaux issus de la réflexion sur les mobilités : vieux problèmes, nouveaux usages (Table 3) :

Des enjeux :

- De **sortie d'une mobilité "tout voiture"** dans le Vignoble, dont les réseaux sont aujourd'hui saturés
- De **santé publique** en favorisant les mobilités dites actives qui contribueront également à la diminution de la concentration en particules fines liées aux déplacements motorisés individuels
- De **co-construction** des plans de mobilités avec les usagers
- Des **enjeux environnementaux**, dont la mobilité motorisée individuelle a plusieurs effets néfastes : GES, pollution, atteinte à la biodiversité, etc.
- De **maillage du territoire** (et notamment entre les pôles d'emploi/d'habitat, les bourgs et villages) via une offre de transports variée (transports en commun, vélo, etc.) pour un trafic plus inclusif (jeunes, PMR), moins dense et plus écologique
- **Pacifier et rendre attractif les centres-bourgs** en laissant plus de place aux mobilités douces (piétons, vélo, transports en commun)

Des objectifs :

- Réduire la place de la voiture dans les bourgs pour permettre un **meilleur partage de l'espace avec les piétons et cyclistes** tout en permettant la désartificialisation des sols des anciens parkings et le retour d'arbres en centre-bourgs
- **Créer un réseau de transport en communs** et de transports à la carte pour favoriser la mobilité de tous

5

La contribution du conseil de développement

- Intégrer et favoriser toutes sortes d'habitats légers, type tiny house , yourte et autres innovations d'architecture légères
- Offrir aux seniors les conditions pour **bien vieillir** sur le territoire
- La limitation de l'empreinte humaine sur l'environnement (type de logement et maîtrise de l'étalement urbain) en laissant la place à l'**expérimentation** et à l'**innovation** (assouplir la règle)
- L'enjeu d'un **foncier accessible** à tous (critère prix)

Des objectifs :

- Développer la **politique sociale du logement** afin d'encourager l'accueil d'une population diversifiée, de répondre aux enjeux du vieillissement et de faire place aux nouveaux modèles (habitats partagés, intergénérationnels)
- Impliquer fortement la collectivité dans la **maîtrise des coûts du foncier et du bâti** afin de favoriser l'accueil d'une population diversifiée et permettre de répondre aux enjeux environnementaux
- Encourager les **modèles d'habitat et plus globalement d'aménagement innovants** qui permettent d'apporter une réponse aux enjeux environnementaux en assouplissant et en adaptant les leviers réglementaires (tiny house, yourte...)
- **Identifier et mobiliser les espaces sous-utilisés ou non utilisés** (bâti ou dents creuses)

Les résultats de travaux issus de la réflexion sur les mobilités : vieux problèmes, nouveaux usages (Table 3) :

Des enjeux :

- De **sortie d'une mobilité "tout voiture"** dans le Vignoble, dont les réseaux sont aujourd'hui saturés
- De **santé publique** en favorisant les mobilités dites actives qui contribueront également à la diminution de la concentration en particules fines liées aux déplacements motorisés individuels
- De **co-construction** des plans de mobilités avec les usagers
- Des **enjeux environnementaux**, dont la mobilité motorisée individuelle a plusieurs effets néfastes : GES, pollution, atteinte à la biodiversité, etc.
- De **maillage du territoire** (et notamment entre les pôles d'emploi/d'habitat, les bourgs et villages) via une offre de transports variée (transports en commun, vélo, etc.) pour un trafic plus inclusif (jeunes, PMR), moins dense et plus écologique
- **Pacifier et rendre attractif les centres-bourgs** en laissant plus de place aux mobilités douces (piétons, vélo, transports en commun)

Des objectifs :

- Réduire la place de la voiture dans les bourgs pour permettre un **meilleur partage de l'espace avec les piétons et cyclistes** tout en permettant la désartificialisation des sols des anciens parkings et le retour d'arbres en centre-bourgs
- **Créer un réseau de transport en communs** et de transports à la carte pour favoriser la mobilité de tous

5

- **Avoir un plan vélo très ambitieux** et spécifique incluant des déplacements et un réseau dédié et sécurisé sur tout le territoire, des stationnements adaptés et un accès aux trains facilité.
- **Favoriser et sécuriser les mobilités douces**, réduire la vitesse des voitures
- **Accompagner le changement de paradigme de la voiture individuelle en innovant** : Offrir aux usagers de la voiture individuelle des outils leur permettant de partager leurs trajets et/ou leurs véhicules / Mettre en place les moyens d'accès à la voiture électrique pour tous

b. Sur les ressources énergétiques et environnementales : comment appréhender l'avenir à l'aune de la transition écologique ?

Les résultats de travaux issus de la réflexion sur les mutations des espaces agri-naturels (Table 1) :

Des enjeux :

- La capacité du territoire à supporter la **pression de l'urbanisation** et d'une **agriculture monospécifique et intensive** et ses conséquences sur la ressource (et notamment la qualité de l'eau) et les écosystèmes
- **L'opportunité de se tourner vers des modèles agricoles plus respectueux de l'environnement**, adaptés à la ressource notamment en eau et développés dans l'optique d'une réponse alimentaire à la demande du territoire
- Le **maintien et le renforcement de la trame verte et bleue** et plus spécifiquement l'enjeu de la préservation du réseau bocager, des boisements et des zones humides
- **L'enjeu climatique** et ses conséquences tant en matière d'impact sur l'économie viticole que d'opportunités dans la mise en place d'une stratégie de stockage carbone
- Un **enjeu culturel** autour de la relation au vivant

Des objectifs :

- **Définir une stratégie d'accompagnement à la mutation du modèle agricole** vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, de la qualité des sols et de l'eau et limitant l'utilisation des produits phytosanitaires
- **Impulser grâce au SCOT une réappropriation culturelle de l'écologie, du rapport au vivant** : inventaires, atlas de biodiversité... en proposant notamment des aménagements permettant un accès respectueux à la nature et un modèle d'urbanisme qui fasse plus de place à la nature et une réflexion sur les espaces en friche
- Renforcer l'objectif de **préservation des espaces agricoles** par la limitation de l'étalement urbain, la reconnaissance de la qualité agronomique des sols et la protection des exploitations existantes
- **Repandre et renforcer la trame verte et bleue** existante et développer une stratégie bois (valorisation filières locales, agroforesterie, plantation de haies...)
- **Positionner la question alimentaire comme un indicateur clé** dans la définition des capacités d'accueil du territoire et l'évolution du modèle agricole
- **Identifier l'eau dans sa qualité et sa quantité comme un élément déterminant de la définition de la nouvelle stratégie**

6

La contribution du conseil de développement

Les résultats de travaux issus de la réflexion sur le réchauffement climatique entre action et adaptation (Table 2) :

Des enjeux :

- Au **bien-vivre et à l'adaptation** face aux changements climatiques, notamment en termes d'habitat, de maintien des ressources, etc.
- De **réduction de l'étalement urbain** et de l'artificialisation dans les espaces naturels comme urbains
- À la **limitation des émissions de GES** grâce un maillage des équipements et services cohérent sur le territoire mais également grâce au développement des transports en commun
- A l'**autonomie alimentaire** assurée par une diversification de la production agricole, une production plus nourricière, le développement des circuits-courts et d'un modèle agricole plus durable

Des objectifs :

- Développer des moyens dans l'habitat pour **contribuer à la préservation de la ressource en eau** (récupération des eaux pluviales, des réserves d'eau chaude proche de l'usage)
- Contribuer à la baisse de la dépendance énergétique via la **réduction des besoins en énergie** (bâti, éclairage...) et en **développant les moyens de la production durable et locale**
- Encourager les **formes d'agriculture les plus respectueuses** de l'environnement et tendre vers une production diversifiée et visant l'autonomie alimentaire
- Être dans l'**application stricte du ZAN** et **végétaliser au maximum l'espace public**
- Développer et expérimenter des **formes d'habitat plus respectueuses de l'environnement**

Les résultats de travaux issus de la réflexion sur le paysage et le cadre de vie : une singularité à défendre ? (Table 3) :

Des enjeux liés :

- Au **paysage comme un atout riche, reconnu et à préserver** pour l'habitant et l'attractivité touristique
- Aux dynamiques actuelles qui exercent une **pression forte sur les paysages du territoire** : évolutions agricoles, pression urbaine...
- A la **préservation de la ressource en eau** (zones humides et milieux aquatiques)
- A une **mobilité plus durable**

Des objectifs :

- **Identifier les atouts du paysage-nature** dans le Vignoble et se baser sur ces éléments pour les valoriser/éduquer
- **Identifier toutes les formes de biodiversité** pour mieux les préserver, créer des espaces protégés
- **Renaturer** au maximum les zones urbanisées
- **Proposer un tourisme raisonné** et de qualité (éviter le tourisme de masse) centré autour d'une agriculture durable
- **Arrêter d'artificialiser les sols** dès maintenant

7

c. Sur les modèles économiques et leurs évolutions

Les résultats de travaux issus de la réflexion sur les leviers de l'attractivité : foncier, ressources, savoir-faire (Table 1) :

Des enjeux :

- **Le foncier et son coût ne doivent plus être un moteur de l'attractivité** au regard du positionnement du Vignoble dans l'aire métropolitaine et dans le contexte persistant de mise en concurrence des territoires
- L'orientation du modèle économique et d'aménagement doit fixer comme priorité **l'enjeu de l'impact des projets sur le patrimoine environnemental et sur les ressources du territoire**
- L'écosystème local et la création d'emploi doit s'appuyer sur la **recherche d'un lien à affirmer entre l'habitant et l'économie du territoire** autour d'un nouveau modèle agricole et du soutien aux acteurs économiques porteurs des savoir-faire locaux
- Les capacités d'accueil et de développement du territoire doivent s'appuyer sur des **critères environnementaux et paysagers** mais également selon un modèle adapté à la réponse à **l'enjeu climatique**, notamment dans le cadre des mobilités

Des objectifs :

- **Être plus exigeant dans la typologie des activités accueillies** sur le territoire et fixer de nouvelles conditions à l'installation des acteurs économiques et au développement des zones d'activités sur le territoire : critères architecturaux, sobriété foncière, bilan carbone, respect du cadre environnemental et prioritairement la ressource en eau
- **Coordonner les stratégies en matière d'économie et d'habitat** afin de pouvoir répondre à la problématique du logement des personnes ayant un emploi sur le territoire : typologie de logements, localisation par rapport aux sites d'activités...
- **Injecter de la concertation citoyenne** dans la définition des stratégies de développement économique et le choix d'installation des entreprises
- **Évaluer la capacité du territoire à supporter le développement des différentes filières** et notamment le maraîchage de type industriel qui impacte l'environnement, les paysages et sollicite fortement les ressources

Les résultats de travaux issus de la réflexion sur le commerce : consommation et urbanisme (Table 2) :

Des enjeux :

- Liés au **rythme d'artificialisation** généré par le développement de l'offre commerciale et plus globalement aux enjeux de sobriété
- Liés à la **recherche d'équilibre global sur le territoire** tant dans l'offre proposée entre les différentes communes et pôles que dans la relation entre l'offre commerciale périphérique et le maintien de la vitalité commerciale des bourgs
- Liés au **développement d'une offre commerciale adaptée et proportionnée à la demande** du territoire et s'appuyant sur les ressources et la production locale.
- **Rapprocher les lieux de production/consommation. Développer / recenser / organiser les circuits courts**

8

La contribution du conseil de développement

- Liés à la **mutation des modèles commerciaux et des comportements d'achat** et les conséquences induites en matière d'aménagement
- Un **projet commercial co-construit** avec les habitants et les commerçants

Des objectifs :

- **Redéfinir les périmètres dédiés au développement commercial dans le SCoT** en étudiant la possibilité de mettre en place un **moratoire sur les surfaces commerciales en périphérie**. En parallèle, étudier les possibilités de densification de l'existant
- **Créer de la cohérence en unifiant la réglementation commerciale entre les 2 intercommunalités** et en interdisant notamment les doublons commerciaux
- Définir une **approche globale en matière d'accès à l'offre commerciale**, tant dans les enjeux de mobilité dans les centralités que dans les conditions du développement logistique lié au commerce digital/Accompagner les commerçants existants vers la mise en place de nouveaux outils et de nouveaux usages

Les résultats de travaux issus de la réflexion sur l'innovation dans le vignoble nantais (Table 3) :

Des enjeux :

- D'innovation dans un **objectif global environnemental de lutte et d'adaptation face aux changements climatiques**, de protection de la biodiversité et de sobriété
- D'innovation pour mettre en œuvre **les moyens d'un approvisionnement de la population en denrées locales et durables**
- D'innovation pour **produire localement une énergie durable**
- Devenir un territoire capable d'attirer des structures (entreprises, associations) innovantes et leurs salariés en les logeant non loin de leur bassin d'emploi (ou avec une mobilité douce leur permettant d'y accéder facilement).
- Un territoire **facilitateur de réseaux**.
- De **co-construction avec les associations**

Des objectifs :

- **Sanctuariser certains espaces naturels** dans un objectif de protection de la biodiversité mais également de la ruralité qui fait l'identité du territoire
- **Protéger les espaces agricoles** et faire évoluer le modèle :
Optimiser le foncier économique
Renforcer le lien production/débouchés locaux
Viser une agriculture plus responsable
- Permettre aux habitants de se loger dans **des habitats moins énergivores**, voire à énergie positive, dans la phase de construction ou dans la rénovation du vieux bâti
- **Être à la pointe sur les secteurs économiques d'avenir** (low tech, ESS, énergies renouvelables)
- **Être moteur sur le soutien à la société civile**, que ce soit par la participation citoyenne ou sur la mise en réseau/soutien d'associations du territoire
- **Développer les espaces de travail partagés**

9

II. L'organisation des ateliers participatifs

a. La révision du SCoT du Pays du Vignoble Nantais

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui définit les orientations d'aménagement et de développement à l'échelle d'un bassin de vie pour les 20 prochaines années. Il fixe les grandes stratégies en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation des espaces agricoles et naturels ou encore de mobilité.

Le SCoT du Pays du Vignoble Nantais couvre le territoire des 2 intercommunalités du Pays du Vignoble Nantais, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, soit 27 communes.

Il sert de cadre de référence pour les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi) qui détermineront ensuite le droit à construire. Il est également mobilisé pour les autorisations d'exploitation commerciale ou les grandes opérations d'aménagement ; c'est donc un document stratégique et opérationnel.

La révision du SCoT engagée en 2020 doit permettre d'actualiser la réponse de la collectivité aux grands défis qui se présentent : enjeux climatiques, évolutions des modèles économiques, mais aussi des manières de penser et d'agir pour l'habitat, les déplacements, la consommation. En tant que document planificateur stratégique, il répond notamment à trois grands objectifs nationaux :

- Lutter contre le changement climatique ;
- Enrayer la perte de biodiversité ;
- Limiter la consommation d'espace dans un contexte de définition à l'échelle nationale d'un objectif de Zéro Artificialisation Nette pour 2050

b. Les objectifs

Dans le cadre de la révision du SCoT, un ensemble de dispositifs de concertation est mis en place. Une première session de réunions publiques a eu lieu au mois de juin 2022, durant lesquelles ont été émis des demandes spécifiques pour la mise en place de lieux de participation des habitants. Les élus ont ainsi partagé le constat qu'il était nécessaire de développer les espaces de dialogue avec les habitants sur les questions relatives au SCoT.

Le Syndicat mixte du SCoT et le Conseil de Développement du Vignoble Nantais se sont associés pour développer un dispositif de participation des habitants : les ateliers participatifs.

Ce travail doit permettre de porter à la connaissance des élus une pluralité d'attente et de manière de voir l'avenir de leur territoire.

Il s'agit :

- D'impliquer, d'écouter, de prendre le temps pour cela
- De réfléchir collectivement
- D'élargir l'horizon grâce à l'expérience

10

La contribution du conseil de développement

- De mettre à l'épreuve les idées et orientations
- De répondre à une demande de participation
- De mener un exercice de démocratie participative
- De contribuer à l'appropriation du projet

c. Un appel à participation

Un appel à candidature a été diffusé par voie d'affichage sur le site du Pays du Vignoble Nantais, les sièges des intercommunalités et dans les mairies des 27 communes.

De plus, la diffusion a été organisée sur les réseaux sociaux disponibles et sites internet disponibles des communes et intercommunalités. En fonction de leur date de publication, certaines communes ont procédé à l'affichage dans leur bulletin. L'appel à candidature a enfin été relayé par la presse (Hebdo et Ouest France).



11

d. La charte

Une charte définit les modalités d'organisation de la concertation citoyenne autour du Schéma de Cohérence Territoriale. Elle précise les droits et devoirs des élus comme des participants dans le cadre des ateliers. Pour participer aux ateliers, il était nécessaire de signer la charte. Un exemplaire a été signé et mis à disposition des participants le jour de l'atelier.

Les membres de ces ateliers de concertation

Pour participer à ces ateliers, quelques prérequis étaient nécessaires :

- Être majeur
- Résider sur le territoire (ou ayant un lien réel, régulier et concret avec ce territoire)
- Avoir une inscription confirmée
- Signer la charte

Les devoirs en tant que membre des ateliers étaient les suivants :

- Je m'engage à participer aux réunions où je suis inscrit.e.
- Je m'engage à poursuivre le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt personnel ou particulier (j'ai conscience que ces ateliers ne sont pas le lieu pour régler mes problématiques personnelles)
- Je suis conscient.e. que mon rôle est consultatif, et que je ne peux être intégré aux instances de révision du SCoT
- Je respecte les instances décisionnaires du SCoT
- Je m'engage à contribuer à la sérénité des débats, en respectant les autres membres des ateliers : liberté de parole et d'opinion, écoute active des autres participants, respect de l'égalité du temps de parole.
- Je m'engage à déclarer à l'instance du SCoT tout conflit d'intérêts susceptible de survenir à l'occasion de l'étude d'une problématique particulière

Seront prohibés les propos et attitudes provocateurs, agressifs, injurieux, discriminatoires et tout comportement de nature à troubler l'ordre public au sein des réunions.

Les devoirs en tant qu' élu en charge du SCoT :

- Respecter les objectifs et engagements de la présente Charte
- S'assurer de la bonne application de la charte
- Tenir compte (sans obligation de mise en œuvre) des propositions formulées par le panel d'habitants
- Rendre compte aux habitants, via une réponse écrite, des propositions retenues ou non et pourquoi

e. La tenue des ateliers

Au total six ateliers de travail seront organisés en deux sessions :

12

La contribution du conseil de développement

- Première session à l'automne 2022 : « **des enjeux au projet** », objet de la présente contribution
- Deuxième session printemps 2023 : « **du projet à l'action** »

Pour la première session, les objectifs étaient les suivants :

- Identifier les enjeux prioritaires auxquels la révision du SCoT devra contribuer à répondre
- Définir les objectifs qui doivent permettre de répondre à ses enjeux

Pour cette première session, 3 soirées ont été organisées autour de 3 thématiques :

- Capacités d'accueil : habitat et mobilité de demain, le 11 octobre, 19h-21h
- Ressources énergétiques et environnementales : comment appréhender l'avenir à l'aune de la transition écologique ? le 12 octobre, 19h-21h
- Modèles économiques, quelles évolutions ? le 18 octobre, 19h-21h

Plus de 100 personnes se sont réunies au total, à raison de 3 soirées d'une trentaine personnes. Ces soirées prenaient la forme de 3 tables rondes de 12 personnes (10 habitants candidats et 2 membres du Conseil de Développement).

Les soirées s'organisaient de la manière suivante :

15 minutes	Une introduction/mise en perspective
60 minutes	<p>Pour chaque soirée, 3 tables rondes de 12 personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 octobre / Capacités d'accueil : habitat et mobilité de demain <ul style="list-style-type: none"> o Table 1 / Capacités d'accueil : quels déterminants ? o Table 2 / Habitat : quels besoins ? quelles priorités ? quels moyens ? o Table 3 / Mobilités : vieux problèmes, nouveaux usages - 12 octobre / Ressources énergétiques et environnementales : comment appréhender l'avenir à l'aune de la transition écologique ? <ul style="list-style-type: none"> o Table 1 / Quelles mutations des espaces agri-naturels ? o Table 2 / Réchauffement climatique : agir et s'adapter o Table 3 / Paysage, cadre de vie : une singularité à défendre ? - 18 octobre / Modèles économiques, quelles évolutions ? <ul style="list-style-type: none"> o Table 1 / Les leviers de l'attractivité : foncier, ressources, savoir-faire... o Table 2 / Commerce : consommation et urbanisme o Table 3 / Le Vignoble nantais : un territoire d'innovation(s) ? <p>Chaque table était divisée en 2 groupes de 6 / world café avec une rotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 minutes sur l'identification des enjeux - 20 minutes sur la définition des objectifs - 20 minutes sur le partage et la hiérarchisation des enjeux et objectifs
30 minutes	<p>Temps de restitution à l'assemblée</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes chacun : 2 rapporteurs par table ronde font la synthèse des enjeux et de objectifs
15 minutes	Echange avec la salle sur les conclusions

Schéma de synthèse : *Exemple du 11 octobre / Capacités d'accueil : habitat et mobilité de demain*

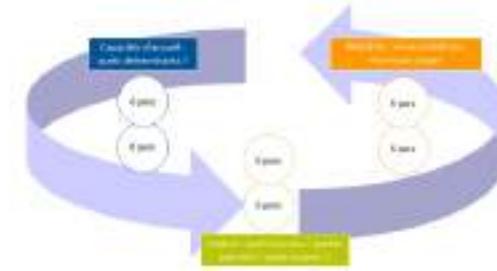
1/ 40 minutes de travail par tables rondes sur le partage des enjeux et des objectifs



2/ 20 minutes de travail par tables rondes sur le partage et la hiérarchisation des enjeux et objectifs



3/ 30 minutes de restitution collective



La contribution du conseil de développement

f. La constitution du groupe des 6 représentants des ateliers participatifs

A l'issue de ces ateliers, un appel à participation a été organisé auprès des personnes présentes aux ateliers afin de participer à la restitution auprès du comité de pilotage de la révision du SCoT. Sur la base des candidatures, un tirage au sort a été réalisé chaque soir et 6 membres (2 par soirée) ont été identifiés pour composer le groupe de représentants des ateliers :

- 3 membres du Conseil de Développement :
 - o Thierry Dubernet
 - o Chantal Gaboriau
 - o Gilles Gourdel
- 3 participants inscrits :
 - o Antoine Caron
 - o Pascal Frion
 - o Charline Lapeyre

Les résultats de ces travaux font l'objet de la synthèse (partie III) qui sera présentée aux élus en charge du SCoT à l'occasion d'une réunion de Comité de pilotage le 02 décembre 2022.

g. Méthodologie de rédaction de la contribution issue des ateliers

Un travail de synthèse des contributions des ateliers a été réalisé par les techniciens en charge du SCoT et de l'animation du Conseil de développement.

Le 17 novembre 2022, cette synthèse a été transmise aux 6 représentants des ateliers et le 22 novembre 2022, une réunion a été organisée pour procéder à la relecture et à la validation de la synthèse proposée.

La contribution suivante en est le résultat.

Objectifs
Renforcer la trame verte et diversifier ses composantes haies bocagères, forêt, agroforesterie reconduire la trame verte et bleue du SCoT
Sanctuariser l'existant encadrer l'ouverture au public de certains espaces réserver certains espaces à la biodiversité
Proposer de nouveaux modèles d'habitat collectif qui fassent plus de place à la nature
Créer des secteurs avec limitation des produits phytosanitaires (en frange de secteurs cultivés) prendre en compte le risque sanitaire des pesticides
Inventaire de la qualité agronomique des sols
Proposer des espaces pour former, acculturer initier reconnecter les gens à la nature et à des modes de vie plus écologiques réappropriation du vivant par la population
Adosser aux objectifs d'accroissement de la population des moyens d'approvisionnement alimentaires
Décliner dans le SCoT les objectifs nationaux sur l'alimentation locale (restauration collective), voire aller au-delà
Diversifier les modes d'agriculture vers des modèles plus durables respectueux de la biodiversité, de la vie des sols et de l'eau
Préserver les espaces agricoles et naturels
Limiter l'étalement urbain
Préserver les sièges d'exploitation
Politique de l'eau et respect strict des SAGE et des zones humides réutilisation des eaux grises gestion du ruissellement
Inventaire des haies et politiques de replantation politique d'entretien et de valorisation des filières bois locales

Table 2 / Réchauffement climatique : agir et s'adapter

Enjeux
Préservation de l'eau : qualité, quantité, partage
Adapter l'habitat et son environnement pour vivre en période chaude et face aux aléas climatiques conception bioclimatique développer le logement collectif re-naturer les abords des logements exemple du puits canadien
Réduire l'étalement urbain limiter l'artificialisation des terres
Rééquilibrage démographique entre territoires attractifs et en déclin
Débétonisation des espaces publics
Changement de modèle agricole durable, diversifié, nourricier répondre aux besoins locaux
Réduire nos émissions
Rendre attractifs les transports en commun (transport/habitat/commerce)

Objectifs
Agriculture respectueuse de l'environnement, de la qualité nourricière, diversifiée et locale

La contribution du conseil de développement

Diversification de l'habitat (léger, collectif, individuel, partagé)
Identification des dents creuses dans les villages
Réhabilitation des anciens bâtiments inutilisés/limiter les logements vacants
Identifier la capacité réelle d'accueil du territoire
Intégrer/favoriser les habitats légers (tiny houses, yourtes...)
Proposer Stecal au PLU (terrains permettant l'installation des habitats légers par la collectivité)
Maîtrise du foncier (surface et coût)
Réflexion sur l'accueil des seniors (EHPAD, foyer logements...)
Impact environnemental
Aspects réglementaires freinant le modèle vertueux (autoconstruction, droit à l'expérimentation)
Habitat intergénérationnel

Objectifs
Favoriser l'implantation de logements inter-générationnels/mixité
Sortir de la vision à la parcelle, du schéma de construction classique (maison individuelle)
Politique d'incitation fiscale pour une mobilisation des dents creuses ou acquisition des habitats vacants
Encourager un cahier des charges sur les matériaux de constructions (locaux, biosourcés...)
Identification des bâtiments à réhabiliter
Développer des habitats plus petits, légers (tiny houses, yourt)
Assouplir les règles d'urbanisme pour l'habitat léger (STECAL...)
Maîtrise du foncier au niveau des interco ou EPCI compétentes
Stratégie de la collectivité sur une stratégie foncière pour réduire les coûts
Politique incitative permettant de moduler le prix du foncier au regard d'objectifs environnementaux, générationnels, énergétiques, de mixité, d'accessibilité
Réflexion de la collectivité sur une stratégie foncière pour réduire les coûts
Développer les habitats partagés (étudiants/seniors ; primo accédents/senior ; colocations seniors)
Développer la communication sur les habitats partagés
Définir des zones précises au PLU où la réglementation est plus souple

Table 3 / Mobilités : vieux problèmes, nouveaux usages

Enjeux
Réduire les gaz à effets de serre
Faire face aux crises énergétiques
Désengorger le trafic routier
Redynamiser et pacifier les centres courgs (moins de circulation et de camions)
Trouver l'équilibre entre la qualité de vie et le besoin de déplacements à plus ou moins longue distance
Sortir de l'infrastructure tout voiture
Associer les cyclistes et usagers lors de la préparation de projets
Relier les pôles générateurs de déplacement / relier les bourgs et villages
Améliorer la qualité des transports en commun, notamment vers les gares
Développer les alternatives à la voiture individuelle (mutualisation, covoiturage, transports solidaires)
Permettre la mobilité des plus fragiles (enfants, personnes âgées, PMR...)
Améliorer la santé grâce aux modes actifs

17

Objectifs
Réduire la vitesse, sécuriser les voix de circulation pour les piétons et vélos
Favoriser les accès doux aux gares, écoles et commerces
Créer un réseau de transport en communs propre, intercommunal vers les gares, écoles, etc
Créer une plateforme de covoiturage sur le territoire
Mutualisation de voitures et vélos de location
Supprimer certains parkings en centre-ville pour la désartificialisation des sols en centre bourg.
Planter des arbres
Créer un réseau de transport à la carte pour les personnes âgées / développer les transports solidaires
Plan vélo très ambitieux :
Beaucoup de pistes cyclables
Liaisons vers les bourgs
Stationnement adaptés
Promotion d'une culture "mode doux" auprès des enfants
Développer le multi-modal (TER bike-friendly)
Développer la communication autour des différents modes de mobilité
Développer des solutions innovantes ("stop-covoit")
Abonnements aux transports en communs plus souples pour faciliter l'organisation des lignes
Réduire la place des voitures dans les bourgs pour plus de vélo
Développer des stations multi-énergies

b. 12 octobre / Ressources énergétiques et environnementales : comment appréhender l'avenir à l'aune de la transition écologique ?

Table 1 / Quelles mutations des espaces agri-naturels ?

Enjeux
la trame verte et bleue doit être reconduite et utilisée comme matrice du SCoT
Protéger les haies et les zones humides
Préserver la qualité des sols
Auto-suffisance alimentaire
développer la relation entre l'agriculture et l'alimentation locale
Tendre vers l'agro-écologie
Viticulture et changement climatiques : quelles évolutions ?
Pression foncière : menace sur les espaces agricoles et naturels
mutation/utilisation des espaces agricoles
problématique du mitage et lien avec les paysages
Mode de vie rural se déconnecte de sa relation avec le vivant
Fragmentation des habitats et fragilisation de la biodiversité
Eau : pas de point de captage sur le territoire et problème de la qualité des eaux de surface
Monoculture intensive : conséquences sur les écosystèmes
Pas de ressource bois
manque de forêt
Stockage carbone

18

La contribution du conseil de développement

Objectifs
Renforcer la trame verte et diversifier ses composantes haies bocagères, forêt, agroforesterie reconduire la trame verte et bleue du SCoT
Sanctuariser l'existant
encadrer l'ouverture au public de certains espaces
réserver certains espaces à la biodiversité
Proposer de nouveaux modèles d'habitat collectif qui fassent plus de place à la nature
Créer des secteurs avec limitation des produits phytosanitaires (en frange de secteurs cultivés) prendre en compte le risque sanitaire des pesticides
Inventaire de la qualité agronomique des sols
Proposer des espaces pour former, acculturer initier reconnecter les gens à la nature et à des modes de vie plus écologiques
réappropriation du vivant par la population
Adosser aux objectifs d'accroissement de la population des moyens d'approvisionnement alimentaires
Décliner dans le SCoT les objectifs nationaux sur l'alimentation locale (restoration collective), voire aller au-delà
Diversifier les modes d'agriculture vers des modèles plus durables respectueux de la biodiversité, de la vie des sols et de l'eau
Préserver les espaces agricoles et naturels
Limiter l'étalement urbain
Préserver les sièges d'exploitation
Politique de l'eau et respect strict des SAGE et des zones humides
réutilisation des eaux grises
gestion du ruissellement
Inventaire des haies et politiques de replantation
politique d'entretien et de valorisation des filières bois locales

Table 2 / Réchauffement climatique : agir et s'adapter

Enjeux
Préservation de l'eau : qualité, quantité, partage
Adapter l'habitat et son environnement pour vivre en période chaude et face aux aléas climatiques
conception bioclimatique
développer le logement collectif
re-naturer les abords des logements
exemple du puits canadien
Réduire l'étalement urbain
limiter l'artificialisation des terres
Rééquilibrage démographique entre territoires attractifs et en déclin
Débétonisation des espaces publics
Changement de modèle agricole
durable, diversifié, nourricier
répondre aux besoins locaux
Réduire nos émissions
Rendre attractifs les transports en commun (transport/habitat/commerce)

Objectifs
Agriculture respectueuse de l'environnement, de la qualité nourricière, diversifiée et locale

19

Récupération des eaux pluviales
Implantation de réserve d'eau chaude proche de l'usage
Application et suivi du ZAN
Développer de nouvelles formes d'habitat y compris expérimentales : semi-enterré, verticalité, tiny house, habitat léger...)
Débétonisation et végétalisation des espaces publics
Développer l'agroforesterie et les haies
Diminuer le plus possible l'éclairage nocturne
Développer les énergies renouvelables

Table 3 / Paysage, cadre de vie : une singularité à défendre ?

Enjeux
Des paysages menacés par l'agri-industrie, l'urbanisation, les déplacements, l'industrie, le réchauffement climatique
Quel avenir pour les paysages de vigne ? Pour les friches ?
Paysage : un atout touristique
Définir le paysage et ses qualités
des atouts paysagers : vallées, marais, hameaux, bocage
Préservation des zones humides et des milieux aquatiques
La voiture détruit le cadre de vie

Objectifs
Penser le paysage nature comme un atout
Lancer des atlas de la biodiversité sur chaque commune
Repenser les zones industrielles en les renaturant
Valoriser et accepter les friches pour leur qualité en matière de biodiversité
Identifier les paysages et les arbres remarquables
Éduquer au paysage
Recréer des espaces boisés
Préserver des espaces naturels avec ou sans présence humaine
Développer l'agri-tourisme sur la base d'une agriculture/viticulture zéro-phyto
Privilégier le tourisme raisonné vs le tourisme de masse
Intégrer la dimension paysagère dans tout aménagement
Interdire dès maintenant l'artificialisation

c. 18 octobre / Modèles économiques, quelles évolutions ?

Table 1 / Les leviers de l'attractivité : foncier, ressources, savoir-faire...

Enjeux
Qualité de vie
Qualité des ressources naturelles (environnementales)
les entreprises et emplois doivent respecter des règles vertes
Localisation géographique (métropole et campagne)
Attirer des activités économiques pour créer de l'emploi local (éviter la fuite des actifs)

20

La contribution du conseil de développement

Tissu des petites et moyennes entreprises avec le savoir-faire local
Formations adaptées aux besoins locaux et enjeux climatiques
Mobilité fluide et active
mobilités douces
Créer les conditions de l'autonomie du territoire
Développement trop important des grands abris plastiques
Avoir un regard sur choix des entreprises accueillies (ex Amazon)
avoir une vision de long terme qui respecte des modèles de consommations plus raisonnables
Conserver du foncier pour une agriculture paysanne (ex Terres en vie)
Pas de parcs vitrines qui doivent attirer au-delà du territoire/logique de concurrence territoriale qui ne doit plus être d'actualité
le foncier ne doit pas être un moteur de l'attractivité

Objectifs
Maintenir l'équilibre habitat-emploi
Préserver les ressources et l'environnement naturel/un environnement sain est source d'attractivité à long terme
éviter les pollutions générées par l'industrie et l'agriculture intensive
Limiter le maraîchage de type industriel et accompagner le changement de modèle agricole
Conserver et rechercher l'équilibre métropole/campagne
Attirer tout en restant exigeant et sélectif sur l'accueil : renouveler le modèle et la typologie des activités
choisir des activités plus respectueuses du cadre de vie
veiller aux choix architecturaux
optimiser la consommation du foncier
être vigilant sur le bilan carbone
aller vers de l'activité tertiaire qui permet de diversifier les modèles économiques
Définir le type d'activités que l'on ne souhaite pas sur le territoire
Injecter de la concertation citoyenne pour l'implantation des entreprises et la stratégie développement économique
Coordonner les politiques du logement et de l'habitat
Limiter le maraîchage industriel
Préserver et contrôler l'eau (son attribution, sa qualité, son recyclage)

Table 2 / Commerce : consommation et urbanisme

Enjeux
Limiter l'artificialisation
Trouver un équilibre entre l'habitat et l'économie
Protéger les entrées de ville
Rapprocher les lieux de production/consommation
développer les circuits courts
Favoriser l'emploi local
Trouver une taille adaptée
Trouver un équilibre services/commerces
Revitaliser les centre-bourgs
Trouver un équilibre centre/périphérie
Mettre en place une cohérence/complémentarité entre les communes
Soutenir le e-commerce local

21

Conserver l'attractivité du territoire
Trouver une offre commerciale complémentaire
Viser la sobriété
Associer largement sur le projet commercial du territoire

Objectifs
Interdire les doublons commerciaux
Mettre en place un moratoire sur les surfaces commerciales en périphérie
Unifier la réglementation entre les 2 intercommunalités
Respecter les objectifs réglementaires dans les PLU(i)
Permettre la densification commerciale
Revoir les périmètres commerciaux dans le SCoT
Identification des acteurs et mise en réseau
Aides aux plateformes dématérialisées click & collect
Rechercher un équilibre dans la tertiairisation des centres
Faciliter la mobilité en centre-ville

Table 3 / Le Vignoble nantais : un territoire d'innovation(s) ?

Enjeux
Réchauffement climatique
Transformation agricole du territoire (anticiper)
Approvisionnement local et durable
Économie circulaire
Protection de la biodiversité
Quantité et qualité de la ressource en eau
Pression sur le foncier
Relocalisation durable
Valorisation et construction avec les associations
Créer des pôles de compétences
Limiter les déplacements contraints
Sobriété
Autonomie énergétique

Objectifs
Développer des sols vivants
Préserver des espaces riches en biodiversité
Diversifier les cultures, respecter la saisonnalité
Préserver les espaces agricoles
Limiter l'imperméabilisation des sols
Produire dans le but d'une consommation locale autonome alimentaire
sécurité approvisionnement
Sanctuariser les espaces naturels en lien avec la notion de communs
Recyclage, réemploi, 2ème vie
Inciter les intercommunalités à créer des réserves foncières

22

La contribution du conseil de développement

Soutenir les associations
Proposer un parlement citoyen
Favoriser la complémentarité des entreprises
Associer un écosystème de vie : emploi, logement, télétravail, coworking
Développer le low tech, scop, scic
Atteindre un pourcentage d'énergies renouvelables et citoyennes
Imposer un pourcentage de bio en restauration collective
Être innovant en termes d'habitation (habitat léger, participatif, semi-collectif)
Penser à la rénovation énergétique des logements

An aerial photograph of a river valley. A river flows from the top center towards the bottom left. A stone bridge with three arches crosses the river in the middle. To the right of the bridge, a village with red-roofed houses is visible. The landscape is a mix of green fields, some of which appear to be cornfields, and dense green trees. The sky is blue with some light clouds.

**LA PRISE EN COMPTE DES APPORTS DE LA
CONCERTATION DANS LE PROJET DE SCOT**

La prise en compte des apports de la concertation dans le projet de SCoT

Préservation de l'identité rurale et cadre de vie unique

La concertation a mis en évidence l'attachement à l'identité rurale du Vignoble Nantais, marqué par ses paysages viticoles, son bocage, et sa biodiversité. Ils ont exprimé la crainte de voir cette identité compromise par une urbanisation excessive et le développement de grands projets d'infrastructures.

Pour répondre à ces préoccupations, le SCoT intègre des mesures visant à limiter l'étalement urbain, maintenir des coupures d'urbanisation entre les bourgs et préserver les éléments emblématiques du paysage.

Le SCoT soutient également une agriculture paysanne et viticole, renforçant ainsi l'identité locale et limitant les impacts visuels des nouvelles constructions.

Développement économique adapté et promotion des filières locales

La concertation publique a permis de souligner l'importance de soutenir un développement économique en phase avec les ressources naturelles et les spécificités du territoire. Loin de l'industrialisation massive, ils préfèrent un modèle économique favorisant les petites entreprises locales et les filières de haute valeur ajoutée.

Le SCoT encourage ce modèle en intégrant des zones

d'activités respectueuses de l'environnement et limitant l'impact écologique. Les entreprises doivent répondre à des critères d'écosensibilité (réduction du bilan carbone, respect des ressources en eau, etc.), et des actions de soutien aux acteurs des savoir-faire locaux sont envisagées, notamment dans le domaine viticole et artisanal.

Logement diversifié et accès à un habitat inclusif

Les réunions publiques et les ateliers ont révélé une demande forte pour des logements diversifiés, accessibles, et adaptés à tous les profils de résidents, notamment les jeunes, les familles, et les seniors.

Le SCoT propose ainsi une offre de logements variés, intégrant des options innovantes comme les tiny houses, habitats partagés, et habitats intergénérationnels.

Ces modèles, en plus de répondre à des besoins spécifiques, permettent de limiter l'artificialisation des sols. La maîtrise foncière et la densification intelligente dans les zones centrales sont également promues pour limiter les coûts de l'immobilier et permettre un développement à taille humaine, respectant le cadre naturel et social du territoire.

Mobilité durable et réduction de la dépendance à la

voiture

Les habitants ont exprimé leur besoin de solutions alternatives à la voiture individuelle pour désengorger les routes et diminuer l'impact environnemental.

En réponse, le SCoT inclut un plan de mobilité ambitieux favorisant les mobilités douces (pistes cyclables, chemins piétonniers) et les transports en commun (liaisons avec les gares, navettes inter-villages).

Des initiatives de covoiturage et de partage de véhicules sont encouragées pour réduire la pression automobile, et des parkings sécurisés pour vélos sont envisagés près des pôles de transport.

Par ailleurs, le SCoT prévoit de créer un réseau de transport à la demande pour répondre aux besoins spécifiques des habitants les plus fragiles, comme les personnes âgées ou à mobilité réduite.

La prise en compte des apports de la concertation dans le projet de SCoT

Transition écologique et gestion durable des ressources

Les enjeux environnementaux, notamment la protection de la biodiversité, la gestion durable de l'eau, et l'adaptation au changement climatique, ont été largement discutés. Et notamment, le souhait d'un territoire résilient, capable de protéger ses écosystèmes et de s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques.

Le SCoT prévoit donc des mesures pour renforcer la trame verte et bleue, préserver les haies, les zones humides, et limiter l'impact de l'agriculture intensive. La promotion d'un modèle agricole agroécologique, favorisant l'autonomie alimentaire et limitant les produits phytosanitaires, est encouragée. La gestion de l'eau devient une priorité dans les politiques d'aménagement, avec des restrictions visant à garantir la qualité et la disponibilité de cette ressource précieuse.

Sobriété foncière et préservation des terres agricoles

Les participants à la concertation ont insisté sur la préservation des terres agricoles face à la pression foncière et à la progression des infrastructures.

Le SCoT propose une gestion stricte des surfaces artificialisées et privilégie le renouvellement urbain et la réhabilitation de friches.

Dans les pièces du dossier est prévue une meilleure optimisation des espaces en densifiant les zones existantes plutôt qu'en étendant les zones urbaines.

En plus de soutenir une agriculture durable, cette approche permet de préserver les paysages et la biodiversité tout en réduisant l'impact des nouvelles constructions sur l'écosystème.

Revitalisation des centralités et dynamisme des commerces locaux

Les participants à la concertation ont exprimé de fortes interrogations à l'expansion des zones commerciales périphériques, perçues comme une menace pour les commerces de centre-ville.

Le SCoT vise à revitaliser les centralités en limitant les extensions commerciales en périphérie et en soutenant le commerce de proximité.

Le développement commercial privilégie les zones centrales pour maintenir un tissu commercial attractif et viable, réduisant la dépendance aux grandes surfaces éloignées et soutenant les circuits courts pour les produits locaux.

Innovation et résilience locale

Les ateliers ont encouragé des innovations en matière

d'habitat, de transport et de gestion des ressources pour accroître la résilience du territoire.

Le SCoT promeut des initiatives dans le domaine de l'économie circulaire, des low-tech, et des énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique et l'empreinte carbone. Les bâtiments écologiques, l'agriculture durable, et les solutions de revalorisation des déchets font partie des axes d'innovation envisagés pour un territoire plus autonome.

Des pôles de compétence et des espaces de travail collaboratifs, comme les coworking ruraux, sont également identifiés pour répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs indépendants, et soutenir l'économie locale.

La prise en compte des apports de la concertation dans le projet de SCoT

Tourisme durable et valorisation du patrimoine

Le territoire bénéficie d'un patrimoine naturel et bâti précieux, vis à vis duquel les participants à la concertation ont exprimé leur attachement et leur souhait de préservation en limitant les risques d'un tourisme de masse.

Le SCoT propose un modèle de tourisme respectueux de l'environnement, axé sur l'agritourisme et le tourisme patrimonial. Les itinéraires doux (cyclables et pédestres) sont mis en avant pour faire découvrir le vignoble et les sites naturels sans perturber les écosystèmes locaux.

Cette approche privilégie une découverte immersive et lente (« slow ») du territoire, en lien avec son identité et ses ressources naturelles, tout en maîtrisant l'impact environnemental et en valorisant l'attractivité des bourgs.

Concertation et gouvernance participative

La révision du SCoT s'est appuyée sur un processus de concertation structuré, en collaboration avec le Conseil de Développement (CODEV), permettant de recueillir les contributions des habitants et associations.

Cette démarche a permis de renforcer la gouvernance participative et d'assurer que les choix stratégiques du SCoT aient pu être effectués en connaissance des attentes locales.

Conclusion

La concertation publique s'est déroulée de manière continue et a joué un rôle essentiel durant toute la révision du SCoT du Vignoble Nantais.

Les modalités de concertation prévues par le Comité syndical du SCoT du Vignoble Nantais lors de la délibération de prescription du SCoT ont été respectées et mises en œuvre.

La diversité des canaux de communication a permis de relayer largement auprès des habitants du territoire l'avancement des travaux du SCoT ce qui a permis de connaître une forte participation lors des réunions publiques notamment.

L'ensemble du dispositif de concertation a donc permis d'échanger avec le public et d'enrichir le projet de SCoT désormais constitué.

La révision du SCoT du Vignoble Nantais a cherché à répondre au mieux aux attentes exprimées tout en faisant prévaloir un modèle de développement qui respecte les spécificités du territoire.

Les orientations retenues veillent à traduire les préoccupations locales autour de la transition écologique, du soutien à une économie de proximité, de la préservation des paysages et de la qualité de vie.

Au cours de l'élaboration du SCoT, le Syndicat Mixte a veillé à positionner le SCoT comme un outil stratégique pour guider le territoire vers un avenir résilient, équilibré et cohérent. Les orientations générales du PAS et les objectifs du DOO, en particulier, visent à assurer la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, à maintenir la cohérence et l'équilibre de l'armature territoriale du Vignoble Nantais, à préserver la qualité du cadre de vie et du paysage tout en affirmant un modèle de développement ambitieux ancré dans la transition énergétique.